

# AG de SaveStangAlar, 8 Octobre 2020

## **SaveStangAlar a tenu son Assemblée Générale le jeudi 8 octobre à la salle audio-visuelle de Kerisbian, à St-Marc.**

L'assemblée Générale prévue initialement le 19 mars avait été différée en raison du Covid-19.

De nombreuses démarches ont été accomplies depuis la dernière AG qui avait eu lieu le 14 mars 2019. Nous avons contacté de nombreux acteurs politiques de Brest et organisé des points d'information pour sensibiliser les usagers du vallon..

La préservation de la biodiversité est inscrite au cœur des statuts de l'association SaveStangalar.

Les adhérents et sympathisants se sont félicités du jugement de la cour d'appel de Nantes, prononcé le 29 septembre 2020. La Cour a annulé les permis de construire attribués par Brest Métropole à la société immobilière Iroise Promotion. Ce projet, consistant à édifier cinq niveaux de béton en plein cœur du vallon du Stang Alar est donc illégal.

La Cour a considéré trois points :

- les immeubles sont trop hauts, d'environ deux étages ;
- ils forment un ensemble massif de cinq niveaux visibles, surplombant le vallon sur une longueur ininterrompue de 70 m. ce qui porte atteinte au caractère et à l'intérêt du site et des paysages ;
- les vues d'insertion fournies par le promoteur sont falsifiées afin de minimiser l'impact visuel du projet par rapport au Vallon.

Un débat s'est engagé sur les suites à donner à ce jugement, et sur les actions à entreprendre.

L'assemblée a jugé nécessaire de rencontrer les responsables de l'urbanisme métropolitain, la maire du quartier de St-Marc, et les groupes d'élus constitués au Conseil de Métropole.

L'association souhaite sortir de ce problème par le haut, en devenant une force de proposition.

Diverses pistes d'action ont été avancées, afin de préserver et de faire connaître la faune et la flore de l'espace formé par les vallons du Stang Alar et du Costour.

Plus d'informations sur le site : <http://www.savestangalar.org> ou sur la page FaceBook SaveStangAlar.